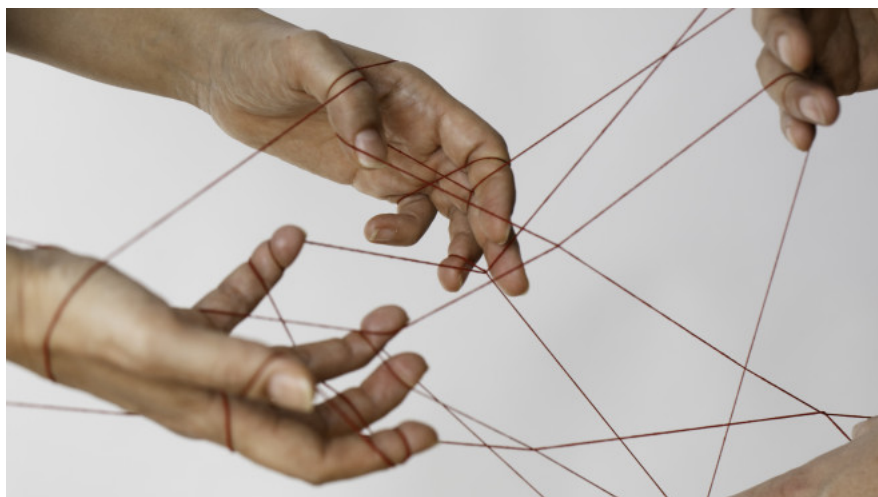




«Désenchevêtrement 27»: prendre soin des relations entre la Confédération et les cantons

L'essentiel en bref:

- La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est un objet de discussion constant.
- Dans le cadre du projet «Désenchevêtrement 27», la Confédération reprend l'examen détaillé de la répartition des tâches.
- Ce projet est important, car une répartition claire des responsabilités conduit à des solutions meilleures et moins onéreuses. Le fédéralisme en sortira renforcé.

La pandémie de Covid-19 a mis à l'épreuve plus d'une relation. Certaines étaient tendues, d'autres se sont réinventées. La situation était inhabituelle pour tout le monde. Cela vaut aussi pour la Confédération et les cantons. Leur relation a aussi été mise à l'épreuve. Les historiens et les politologues reviendront un jour sur la manière dont ils se sont «écharpés». Si la relation n'a pas viré au désastre, ce n'est pas non plus la lune de miel tous les jours.

La pandémie a freiné le désenchevêtrement des tâches

Après la grande réforme du fédéralisme (la péréquation financière ou RPT) de 2008, la Confédération et les cantons prévoyaient de passer leurs relations au

crible et de les réorganiser. L'objectif était d'attribuer des responsabilités claires. Quatre grands domaines d'activité devaient être examinés jusqu'en 2022, afin de déterminer les possibilités de désenchevêtrement. Le projet devait s'inscrire dans la continuité de la RPT, qui visait non seulement à réorganiser la péréquation financière proprement dite, mais également à répartir les tâches si possible sans les diviser au sein de l'État fédéral (d'où le nom RPT: «Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons»); **Péréquation et répartition des tâches: un projet colossal**. Les tâches avaient été désenchevêtrées avec succès au niveau de la péréquation financière, mais pas dans les autres domaines. Après 2008, des tâches ont à nouveau été attribuées conjointement à plusieurs acteurs et d'autres ont été centralisées, ce qui contraire aux principes centraux du fédéralisme suisse, à savoir la «subsidiarité» (la plus grande proximité possible avec les citoyens) et l'«équité fiscale» («celui qui paie commande»). La répartition des tâches devait donc être intégrée dans le projet **«Répartition des tâches II»**. La pandémie en a décidé autrement.

«Désenchevêtrement 27», un vaste projet

Fin janvier 2025, le projet a pu être relancé. Le Conseil fédéral et les cantons se sont entendus pour procéder à un réexamen complet de la répartition des tâches. Ce projet, beaucoup plus vaste que celui de 2019, couvre 21 domaines d'activité. Les tâches visées vont de la réduction individuelle des primes maladie et des prestations complémentaires à l'encouragement de la construction de logements, à la protection de la population et à la conservation des monuments historiques, en passant par le transport régional de voyageurs et le trafic d'agglomération. La première phase, qui prend la forme d'un état des lieux, s'achèvera au printemps 2026. Le Conseil fédéral et les cantons décideront ensuite par quelles tâches concrètes entamer le processus de désenchevêtrement. Leurs décisions devraient tomber en 2027, d'où le nom du projet.

Des compétences claires pour plus d'efficacité

Les milieux économiques soutiennent le processus. Les tâches de l'État doivent pouvoir être accomplies de la manière la plus efficace possible dans l'intérêt de la population et de l'économie, tout en étant efficaces, c'est-à-dire en absorbant le moins de recettes fiscales possibles. A ce titre, un fédéralisme bien structuré, des compétences claires et un minimum de domaines imbriqués sont nécessaires. Sachant que la RPT remonte à bientôt 20 ans, il est clair que des tâches anciennes et de nouveaux développements rendent les choses difficiles. Les projets actuels d'assainissement des finances fédérales le montrent bien, puisque près d'un tiers de tous les paiements fédéraux sont destinés aux cantons. Dans ces conditions, la Confédération ne peut pas ou presque adapter ses dépenses sans que les cantons en soient affectés. En même temps, une répartition plus claire des tâches crée aussi un potentiel d'économies pour chaque partenaire, car chaque niveau peut décider lui-même de la meilleure façon d'organiser et de financer ses tâches. Nous souhaitons que le «Désenchevêtrement 27» ne soit pas uniquement un exercice académique.